

Préavis municipal n° 55 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la mise en œuvre d'un Budget Participatif comprenant l'achat d'une plateforme participative digitale

Date proposée pour la séance de la commission :

lundi 19 février 2024 à 19:00

Salle Léman à Montoly

Municipaux responsables : Madame Christine Girod, Syndique et Monsieur Gilles Davoine, Municipal

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

PRÉAMBULE

Dans son programme de législature 2021 – 2026 La ville des idées, la Ville de Gland met l'humain au centre et prend le tournant vers une ville innovante, mieux pensée, plus durable et plus inclusive dans l'intérêt et le bien-être de tous les citoyens.

Parmi la cinquantaine de projets du plan d'action *La ville des idées Smart City* présentés à la soirée du 1^{er} juin 2023, deux en particulier sont emblématiques de la dimension humaine :

- Un projet visant à développer les compétences de participation citoyenne de la Ville.
Ce projet, initié en août 2023, est un travail réalisé en partenariat avec l'UNIL ayant pour objet de développer des méthodologies au sein de l'Administration pour consulter les Glandois sur les projets de la ville.
- Un projet de Budget Participatif permettant aux Glandois de proposer leurs projets, de voter sur les projets qui seront réalisés et de participer à leur mise en œuvre.
La demande de crédit d'investissement pour la mise en place d'un Budget Participatif comprenant l'achat d'une plateforme participative digitale décrit dans le préavis ci-présent, a pour objet de mettre en place ce dispositif en s'appuyant sur un logiciel de participation citoyenne. En plus d'être utilisé pour le Budget participatif, ce logiciel (appelé plateforme participative) sera utilisé pour consulter les Glandois sur d'autres projets de la Ville.

En mettant en œuvre un Budget Participatif, la Ville réalise concrètement un grand projet de participation citoyenne pour :

- Donner un pouvoir d'action aux habitants et encourager un renforcement de la citoyenneté.
- Générer du lien social au sein de la commune. En effet, du fait de son processus, depuis sa conception jusqu'à la mise en place des projets, et du fait de la nature même des projets classiquement déposés, la Ville invite ses citoyens à interagir.
- Faire appel à la créativité des habitants dans le cadre de la démarche Ville des Idées- Smart City Gland.

Ce dispositif va initier une nouvelle articulation des rapports entre Municipalité et Glandois et sera une première application concrète et structurée de la méthodologie de participation citoyenne en cours de développement.

Trois niveaux de participation sont proposés aux Glandois selon le souhait et les possibilités de chacun :

1. Être fortement impliqué en devenant porteur d'un projet,
2. Faire valoir son avis en votant pour ses projets préférés,
3. Participer à différents moments lors de la réalisation des projets qui ont été choisis.

En Suisse, le Budget Participatif est en place à l'échelle de la ville notamment à Lausanne, Aarau et Villars-sur-Glâne et à l'échelle d'un quartier ou d'un service à Zurich, Genève et Lucerne. Il est également largement déployé en Europe. Les descriptifs et les méthodologies de mise en place d'un Budget Participatif sont largement disponibles sur internet. Une analyse détaillée et comparative de ces documents et des dispositifs mis en place par les autres villes a été réalisée et a guidé les propositions faites dans le préavis ci-présent.

Par ce présent préavis, il est demandé au Conseil Communal un crédit de CHF 154'500.- pour implémenter un Budget Participatif et pour acquérir la plateforme participative digitale.

DESCRIPTIF DU PROJET

Le Budget Participatif proposé par la Municipalité à Gland :

- A) Met à disposition une enveloppe budgétaire de CHF 100'000.- pour les projets des Glandois,
- B) Respecte des critères stricts d'éligibilité des projets,
- C) Se déroule en 4 phases,
- D) S'adosse à la plateforme participative digitale.

A) Une enveloppe budgétaire

L'enveloppe mis à disposition à Gland pour les projets des Glandois de plus de 16 ans sélectionnés est de CHF 100'000.-.

Les projets préférés qui bénéficieront de cette enveloppe budgétaire peuvent l'utiliser en complément de financements extérieurs acquis par ailleurs.

A titre comparatif :

- En 2023, Aarau dispose d'une enveloppe de CHF 50'000.- et Lausanne d'une enveloppe de CHF 200'000.-.
- Les dispositifs couramment observés proposent une récurrence annuelle.

L'usage d'un préavis de crédit d'investissement pour le dispositif Budget participatif a pour avantage de ne pas disposer d'une durée limite pour la mise en œuvre des projets proposés par les habitants (par opposition au budget de fonctionnement, dont les crédits non utilisés expirent à la fin de l'exercice) et ainsi de mener les réalisations à un rythme adapté aux ressources et à l'organisation de la Ville.

La Municipalité se réserve l'option de faire un 2ème appel à projets en fonction du nombre et de l'ampleur des projets retenus lors de la première édition et des crédits encore disponibles à l'issue de cette première édition.

Une récurrence annuelle n'est pas ici proposée, le dispositif est dans un mode test exploratoire ce qui permet de vérifier comment il est accueilli par les habitants. Une fois les CHF 100'000.- totalement dépensés et en fonction de l'intérêt suscité et de l'expérience vécue, alors un nouveau préavis pourrait être proposé.

B) Des critères stricts d'éligibilité des projets

Des critères encadrent la nature des projets proposés et assurent à l'Administration que ces derniers soient implémentables. Ces critères en amont facilitent la sélection des projets et simplifie le retour d'argumentation aux citoyens pour les projets acceptés et refusés. Une communication transparente de ces critères permet de guider les citoyens lors du dépôt de leurs projets.

Critères globaux à respecter pour que le projet soit éligible :

- Être cohérent avec le programme de législature de la Ville.
- Favoriser le collectif, la mutualisation et s'inscrire dans une optique de développement durable tel que décrit dans l'agenda 2030 Vaudois.
- D'intérêt général (pas d'utilisation réservée - exclusive).
- Disposer d'un caractère novateur pour la Ville.
- Favoriser les démarches participatives dans la conception et la mise en œuvre du projet.
- Être porté par au moins 3 porteurs du projet : habitants de Gland de plus de 16 ans responsables du projet qui conçoivent le projet et prennent part à sa réalisation.
- Être soutenu par au moins 10 parrains - marraines : habitants de Gland exprimant leur intérêt à « utiliser -bénéficier » du projet lorsqu'il sera réalisé et s'engageant à participer à certaines étapes collectives et participatives de la conception et de la réalisation du projet.
- Si le projet n'est pas un événement ponctuel, il doit être conçu comme un projet pilote d'une durée de 2 ans. L'objectif est de s'assurer que le projet intègre toutes les ressources nécessaires : en temps

des personnes bénévoles et en coûts (mandataires et coûts divers) pour sa réalisation, son exploitation et son entretien.

- Le projet peut comprendre un système de vote auprès de ses utilisateurs après 1 an de fonctionnement. Ce mode permet de réaliser un « ballon d'essai » et de vérifier que la réalisation répond à des besoins et suscite un intérêt auprès des habitants. Il permet également d'envisager une pérennité du dispositif hors cadre budget participatif.
- Les éventuels coûts de fonctionnement induits par le projet au-delà de la durée du pilote pourraient être portés au budget de fonctionnement si le pilote a été un succès et sous réserve d'approbation de la Municipalité et du Conseil communal.

Critères limitant à respecter pour que le projet soit éligible :

- Entrer dans le champ de compétence de la Ville (et non relever de l'autorité cantonale ou fédérale).
- Respecter les lois, normes et réglementations en vigueur.
- Ne pas faire doublon ni avec des réalisations prévues, en cours ou existantes ni avec des projets aux objectifs similaires.
- Ne pas générer un impact sur la route ni impacter la circulation routière.
- Ne pas empiéter sur des biens-parcelles-locaux privés sans accord préalable au dépôt des partis concernés.
- Respecter le budget maximum défini.
- Respecter les natures de dépenses autorisées :
 - achats de biens et services à caractère d'investissement (soit d'une durée de vie supérieure à un an, par exemple un banc)
 - coûts de fonctionnement (soit consommées immédiatement ou d'une durée de vie inférieur à un an, par exemple une fête – un évènement)
 - coûts connexes que le projet engendre pour sa réalisation ou son fonctionnement (par exemple les coûts salariaux d'auxiliaires).

A titre d'exemple, voici des projets de Budgets Participatifs d'autres villes ou envisageables :

- Ateliers d'upcycling – revalorisation : palettes pour mobilier urbains, restauration de meubles, couture, réparations...
- Réalisation d'aires de jeux inclusives, construction participative de mobilier-jeux.
- Animation temporaires, mini-festivals sur des places, projection de films, organisation de jeux dans la ville, journées spéciales sans voiture slow-up.
- Projets s'inscrivant dans le champ de la transition écologique, de la préservation de l'environnement.
- Réalisations simples pour l'habitat de la faune (nichoirs, hôtels à insectes...).
- Espaces naturels ou des forêts urbaines.
- Agriculture urbaine collective : jardin partagé, l'agroforesterie, compostage collectif.
- Tiers lieux proposant une petite restauration.
- Aménagements d'espaces publics ou d'équipements sportifs.
- Projets de partages et d'échanges : marché gratuit, festival, formation gratuite sur la biodiversité, boîte à imaginations-changes, partage entre tous les âges, bibliothèque d'objets, service d'échanges entre voisins.

C) Les 4 grandes phases

Le dispositif se déroule en 4 phases. Les 3 premières phases sont menées en 2024, la phase 4 de réalisation concrète des projets a lieu en 2025 et 2026.

Phase 1 : Les Glandois proposent et déposent les projets qu'ils souhaitent mettre en œuvre.

Phase 2 : L'Administration vérifie que les projets déposés respectent les critères d'éligibilité.

Phase 3 : Les Glandois votent pour les projets qu'ils préfèrent.

Phase 4 : Les projets préférés sont mis en œuvre dans le cadre de l'enveloppe globale maximale.

Phase 1 de dépôts des dossiers projets par les Glandois (mai à juillet 2024, 2 à 3 mois)

Pour s'assurer de la réussite des projets, il est nécessaire qu'il soit porté pendant toute sa durée de réalisation et de fonctionnement. De ce fait, il est demandé aux porteurs d'être au nombre de 3.

Pour s'assurer que le projet remporte une adhésion auprès de la collectivité, il est nécessaire que le projet dispose de 10 « parrains-marraines ».

Les projets sont décrits par les porteurs de projets en respectant un cadre défini, celui-ci étant explicité dans la documentation. Cette description, qui s'apparente à une fiche projet, assure qu'il ne s'agit pas juste d'une idée mais bien d'un projet détaillé et budgété. Son plan de financement détaillé prend en compte toutes les phases depuis l'initiation jusqu'à son exploitation. Toutes les dépenses pour assurer que le projet puisse se concrétiser sont décrites.

Si le projet n'est pas seulement une dépense unique (comme un évènement) et génère un impact financier dans les années à venir, alors les 2 premières années sont décrites avec tous les coûts supplémentaires associés de maintenance et de ressources humaines.

Les heures de bénévolat des porteurs de projet ne sont pas estimées financièrement mais sont évaluées pour s'assurer qu'elles sont bien prises en considération par ceux déposant le projet et cela dans toutes les phases du projet. L'implication des bénévoles en temps sur certains postes de mise en œuvre du projet permet également la diminution du coût du projet.

Pour soutenir cette description, des documents types sont mis à disposition ainsi qu'un soutien méthodologique pour les remplir.

Phase 2 d'analyse des dossiers projets par l'Administration (septembre-octobre 2024, 2 mois)

Dans cette phase de vérification, l'Administration analyse les descriptions des projets afin de vérifier que les coûts sont exhaustifs et réalistes et que le projet est globalement viable.

L'Administration s'assure que les projets déposés respectent les contraintes des Services et les critères d'éligibilité et analyse également :

- L'implication éventuelle en termes d'heures pour le personnel des services (notamment personnel de bureau, concierges, auxiliaires, etc) si un projet est en lien avec les bâtiments et/ou l'urbanisme.
- Les impacts éventuels sur les frais d'exploitation (y compris ceux pouvant impliquer des entreprises externes en charge du suivi et de l'entretien des installations techniques).
- Les impacts éventuels sur l'usage de locaux dans des bâtiments communaux avec les problématiques d'accès (usage des parkings, mise à disposition de clés, utilisation des énergies, de mobilier et/ou de matériel, etc).

Suite à cette analyse, et si nécessaire, les coûts des projets sont réévalués à leur juste mesure.

➔ Après vérification, seuls les projets respectant les critères d'éligibilité sont acceptés pour être par la suite soumis pour vote aux Glandois.

Phase 3 de vote par les Glandois (novembre 2024, 1 mois)

Dans cette phase, les porteurs de projets sont amenés à expliquer et promouvoir leurs projets auprès des Glandois. Puis, les habitants de Gland de plus de 16 ans votent pour leurs projets favoris. Ce vote permet de choisir, parmi les projets déposés par les porteurs et acceptés par l'Administration, lesquels seront mis en œuvre. Le vote se fait par l'intermédiaire d'une plateforme participative digitale. Pour s'assurer de l'inclusivité de la démarche, le vote se fait aussi par papier (communication par courrier et bureau physique de vote).

Après dépouillement des votes, une commission de l'Administration classe les projets selon le nombre de voix obtenues ce qui définit l'ordre de préférence des projets. Puis, selon l'envergure des projets et l'ampleur de la contribution de l'Administration pour que la mise en œuvre soit possible, alors la commission de l'Administration définit le(s) projet(s) retenu(s) et le(s) délais de réalisation.

Le montant maximum total de l'enveloppe attribuée aux projets est de CHF 100'000.-, mais il ne s'agit pas d'attribuer absolument le financement aux projets jusqu'à épuisement de l'enveloppe.

Phase 4 de mise en œuvre (2025 et 2026)

Cette phase, débute par le retour de résultats aux citoyens. La transparence étant clé, un soin particulier est donné à partager avec les citoyens toutes les informations concernant le vote : le(s) projet(s) retenu(s), les prochaines étapes, comment et quand la mise en œuvre a lieu, comment la population peut contribuer à la réalisation.

Puis, lorsque le(s) projet(s) en interne s'organise(nt) et que la mise en œuvre débute, les informations associées sont communiquées.

Pour chaque projet plusieurs acteurs participent à la réalisation :

- Le travail bénévole des porteurs de projets, parrains et marraines et autres habitants souhaitant participer (dont les heures sont estimées dans le descriptif initial du projet soumis).
- Les mandataires extérieurs (dont les coûts sont prévus dans le descriptif initial du projet soumis).
- Les services de l'Administration (dont les heures sont estimées lors de la phase 2 d'analyse et viennent compléter la description du projet).

L'implication des porteurs de projet et des parrains et marraines est majeure dans la mise en œuvre. Cette implication responsabilise les porteurs et modifie la dynamique du projet. Ainsi, ils développent une meilleure compréhension du fonctionnement de l'Administration et des enjeux associés.

D) Une plateforme participative digitale pour soutenir le dispositif

Afin de faciliter le déroulement de la démarche, de s'assurer de sa transparence et de permettre au plus grand nombre d'habitants d'être intégré, il est proposé de se doter d'un logiciel : la plateforme participative digitale. La majeure partie des dispositifs de Budget participatifs analysés dans les autres villes s'appuient sur la plateforme participative DECIDIM offrant les fonctionnalités essentielles à ce type de démarche :

- Mise à disposition des documentations et formulaires.
- Dépôt des dossiers par les porteurs de poser leurs projets.
- Soutien par les parrains-marraines.
- Présentation des projets des habitants.
- Vote par les habitants pour leurs projets préférés.

Un système de calendrier régit les actions possibles (dépôts, consultations, vote) et l'affichage différenciée des informations nécessaires selon l'avancement des phases de la démarche ou selon d'autres critères propres aux villes.

La plateforme participative DECIDIM, mise en place notamment par Lausanne, Genève et Zurich, est disponible en open source. DECIDIM met à disposition gratuitement son code source déjà créé ainsi que les évolutions et mises à jour annuelles. Pour pouvoir l'utiliser (c'est-à-dire l'installer, le paramétrer et mettre à jour les versions au fur et à mesure des évolutions) les villes mandatent des entreprises privées qui disposent des compétences et serveurs informatiques nécessaires. Développée dans le cadre du projet européen D-CENT qui s'est appuyé sur des initiatives à Reykjavik, Barcelone, Amsterdam, Paris et Madrid, DECIDIM est développée et maintenue par une large communauté d'utilisateurs.

- ➔ Cette plateforme est structurante pour le développement de la participation citoyenne au sein de Gland. Elle vient en support aux efforts prévus dans le projet pour communiquer à l'ensemble de la population en apportant un soin particulier à intégrer les personnes moins habituées à s'engager dans les démarches participatives.

Parmi les efforts d'intégration prévus se distinguent :

- Le soutien de professionnels dans les villes avoisinantes et associations romandes connaissant bien les populations ciblées, les problématiques d'implication, de collaboration avec les associations et ayant déjà fait des démarches de natures similaires.
- Des éléments de communications et des méthodologies ciblées (exemples : communiquer dans la ville le QR code à des endroits stratégiques pour inciter les personnes à rejoindre la plateforme de vote, développer des canaux Instagram ciblant les jeunes avec des informations simplifiées sur les projets).
- Des visuels simples et intuitifs adaptés qui permettent à la population allophone de comprendre rapidement et concrètement les projets et le fait qu'ils sont sollicités pour voter.
- Des relais intermédiaires associatifs et s'appuyer sur les dispositifs existants comme le Café contact.

Une plateforme participative en soutien à tous les projets participatifs de Gland

Les villes ayant installé la plateforme participative DECIDIM l'utilisent pour son module budget participatif mais également pour l'ensemble des consultations et votes de participation citoyenne qu'ils réalisent auprès de leurs habitants.

De même, en plus d'être utilisé pour le Budget participatif, l'Administration prévoit d'utiliser ce logiciel DECIDIM ultérieurement pour le développement de la participation citoyenne pour d'autres projets.

Ainsi, à travers le dispositif Budget Participatif, l'Administration se familiarise avec les méthodologies, les outils et les fonctionnalités de la plateforme DECIDIM. Puis dans un deuxième temps, l'Administration utilisera la plateforme déjà en place pour consulter les Glandois sur d'autres projets de la Ville. Il peut s'agir de consultation de tous les Glandois sur de grands projets transversaux, ou de consultation de certains habitants de certains quartiers lorsque des travaux sont réalisés à certains endroits de la ville, ou encore des consultations destinées à des sous-groupes de personnes selon leurs intérêts ou selon d'autres critères.

Dans tous les cas, hors préavis, la Municipalité estime que la mise en place de cette plateforme est un investissement nécessaire pour les besoins de l'Administration et au bénéfice de la population.

Pour simplifier la compréhension globale pour les Glandois, l'accès de la plateforme se fait notamment depuis le site internet Smart City.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans la démarche de la Ville envers le développement durable et satisfait aux objectifs de l'Agenda 2030. Les trois piliers du développement durable (économique, social et environnemental) sont pris en compte dans le Budget Participatif : les projets financés doivent s'inscrire dans une optique de développement durable.

Economique :

La mise en place d'un Budget Participatif participe au rayonnement et à l'attractivité de la ville. Le Budget Participatif peut encourager des acteurs locaux et ainsi participer à la promotion de l'économie locale.

Social :

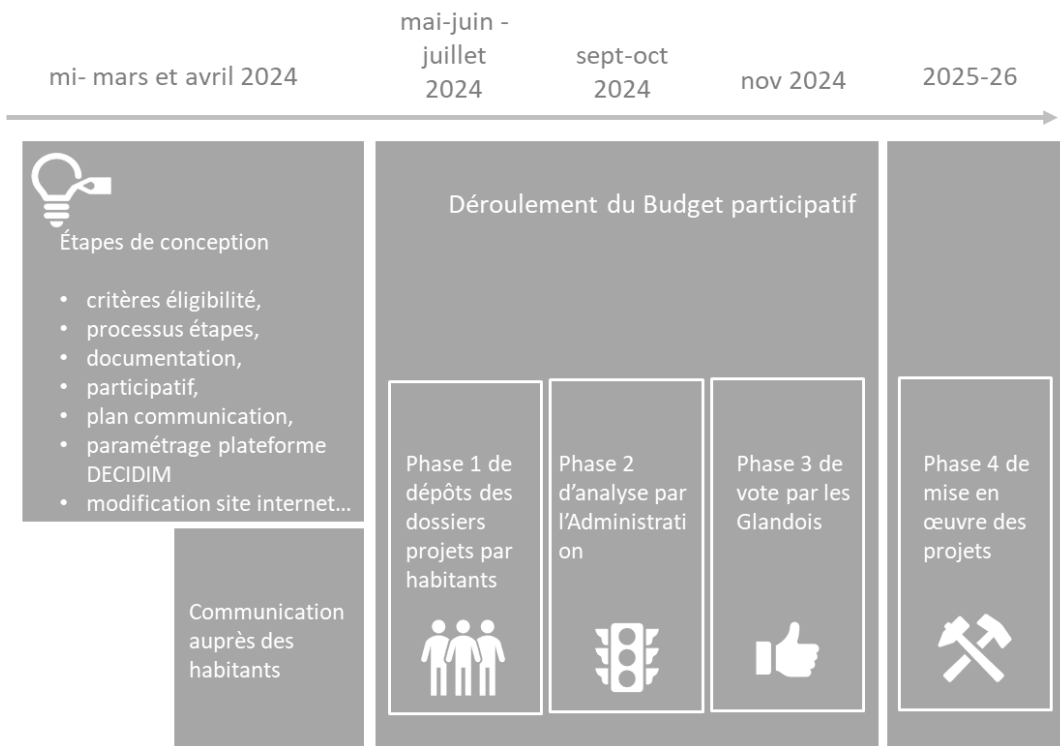
Le « vivre ensemble » est au cœur du projet de budget participatif. Les projets soutenus par le budget participatif doivent être d'intérêt général et favoriseront le lien social à l'échelle du quartier, les échanges intergénérationnels et la qualité de vie générale. Le Budget Participatif permettra de renforcer la cohésion sociale à l'échelle de la Ville.

Environnemental :

Les projets proposés dans les Budgets Participatifs s'inscrivent fréquemment dans le champ de la transition écologique, et permettent le soutien d'actions citoyennes cohérentes avec l'axe 3. Consommation de biens et service et 6. Accompagnement au changement du plan climat.

PLANNING

Les 3 premières phases se déroulent en 2024, la phase 4 de réalisation concrète des projets a lieu en 2025 et 2026.



COÛT DU PROJET

Le présent préavis, basé sur des offres rentrées, demande CHF 154'500.- décomposé en 2 parties :

- une 1^{ère} partie pour les projets des habitants et les dépenses générales du projet,
- une 2^{ème} partie pour le développement et le support de la plateforme participative digitale.

Thème	Dépense	Budget estimé
1ère partie dédiée au Budget Participatif		117 300,00
Enveloppe destinés aux projets des habitants		100 000,00
	Montant destinée aux projets citoyens	100 000,00
Communication		10 000,00
	Flyers, documentations, courriers, grands visuels	10 000,00
Participation citoyenne		1 000,00
	Apéritifs pour les soirées d'informations et de communication avec les citoyens	1 000,00
Ressources humaines		4 000,00
	Heures de travail d'un auxiliaire pour aider à informer les citoyens durant 4 marchés pour le dépôt et 2 marchés période vote, à la logistique pour les soirées de participation citoyenne, le dépouillement des votes papier	2 000,00
	Prestations d'une association pour accompagner les citoyens à déposer les projets (permanences)	2 000,00
Enveloppe aléas		2 300,00
	Montant réservé aux aléas	2 300,00
2ème partie dédiée à la Plateforme digitale participative		37 200,00
Plateforme digitale DECIDIM		37 200,00
	Mise à disposition de Decidim pour 10 000 utilisateurs: création et mise en ligne, maintenance, hébergement, documentation, Voca, modules de base budget participatif, support technique 2 et 3 de 2h/mois (2024)	10 810,00
	Support configuration, support mise en place, formation users admin, support utilisation, support technique avancé, adaptation visuelle, suivi de l'utilisation de la plateforme, carnet de 90 heures (2024-2025)	15 570,00
	Support et Maintenance à long terme, coût annuel dès 2026 dans les coûts de fonctionnement : maintenance, mise à niveau des versions, hébergement, mise à jour documentation, mise à jour Voca, support technique 2 et 3 (2025)	10 820,00
Total	Montants TTC	154 500,00

FINANCEMENT

Le financement de CHF 154'500.- sera assuré par les disponibilités de la bourse communale.

AMORTISSEMENT

Le montant utilisé sera amorti sur une période de 5 ans conformément aux dispositions du projet de règlement modifiant celui du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes. La charge d'amortissement sera de CHF 30'900.- pour une année complète.

FRAIS D'EXPLOITATION

Comme relevé ci-dessus dans la section relative au coût du projet, les frais d'exploitation sont intégrés dans le budget présenté. L'investissement n'induit pas d'autres frais d'exploitation que ceux mentionnés dans le présent préavis.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu
- le préavis municipal n° 55 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la mise en place d'un Budget Participatif comprenant l'achat d'une plateforme participative digitale ;
- ouï
- le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- considérant
- que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- d é c i d e
- I.
- d'accorder le crédit de CHF 154'500.- et d'autoriser la Municipalité à acquérir ce matériel.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

C. Girod

P. Bovey

Préavis n° : 55/2024 Montant : CHF (TTC) 154'500.00

Préavis municipal n° 55 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la mise en œuvre d'un Budget Participatif comprenant l'achat d'une plateforme participative digitale

Estimation des revenus et charges de fonctionnement annuelles				CHF
Amortissement linéaire sur 5 ans				30'900.00
Total annuel net				30'900.00
Situation financière				CHF
Plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnements				175'000'000.00
Valeur des cautionnements à risque à ce jour (valeur nominale pour mémoire : CHF 6'870'414.-)				0.00
Quote-part à l'endettement d'ententes inter-communales				100'910.05
Endettement à ce jour	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023 (provisoire)	
Endettement au bilan				
Engagements courants	7'643'354.40	7'388'826.45	2'345'625.23	
Passifs transitoires	4'375'313.40	3'412'351.25	1'912'266.67	
Emprunts à court et long terme	75'475'000.00	83'415'000.00	92'000'000.00	
Total endettement au bilan	87'493'667.80	94'216'177.70	96'257'891.90	
Engagements hors bilan				
Préavis en cours acceptés par le Conseil communal (hors investissements du patrimoine financier et part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées)			112'974'596.52	
Travaux facturés et payés à ce jour			-51'549'167.79	
Total engagements hors bilan			61'425'428.73	
Total endettement brut				157'683'320.63
Déduction des actifs du patrimoine financier et de la part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées				
Disponibilités de la bourse à ce jour				8'266'001.51
Débiteurs et comptes courants à ce jour				12'470'620.50
Placements du patrimoine financier à ce jour				24'306'161.69
Actifs transitoires à ce jour				33'439.34
Part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées à ce jour				9'251'111.38
Solde disponible à ce jour				71'543'103.74
Préavis faisant l'objet de la présente demande de crédit d'investissement			154'500.00	
Autres préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours				
Préavis 53 relatif à l'octroi d'un prêt à la Fondation des centres de vie enfantine La Ruche pour le réaménagement de l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE) « La Paix » dans de nouveaux locaux			550'000.00	
Préavis 54 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'aménagement de la Maison de la jeunesse à la rue du Collège 4 (parcelle n° 1591 de Gland en développement)			1'251'500.00	
Total des préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours			1'956'000.00	
Solde disponible à ce jour compte tenu de tous les préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours				69'587'103.74